

CHAPITRE DEUXIÈME.

*Devoirs des membres de la Société de St. Joseph
comme paroissiens.*

1^o Ce qui fait la beauté et l'honneur d'une paroisse, la joie et le bonheur d'un bon paroissien, c'est quand l'ordre y règne : bonne intelligence des paroissiens entre eux, respect et confiance envers leur père ; alors on voit se réaliser ce qu'à dit Notre-Seigneur : Le pasteur connaît ses brebis et les brebis connaissent leur pasteur, et Dieu bénit toujours ce troupeau.

2^o Ce qui fait la force d'une paroisse, ce qui affermit le succès matériel et moral déjà gagné, c'est quand le même esprit anime et dirige chaque paroissien. Avec des ressources même limitées, on a fait des merveilles en tout ce qu'on l'on entreprend. Pour en être convaincu, on n'a qu'à regarder tout ce qui s'est fait dans cette paroisse jusqu'ici.

3^o Dans une paroisse où existe un bon esprit, esprit de corps, esprit de famille, rien n'y souffre, le pauvre et l'affligé y trouvent le soulagement à leur misère par la charité chrétienne, la jeunesse devient l'objet de la plus tendre sollicitude ; une éducation chrétienne et solide est le premier héritage que de bons parents veulent laisser à leurs enfants. Grâce à Dieu, il y a déjà un commencement de tout cela dans ce village de Plattsburgh ; que Dieu le conserve et l'accroisse !

4^o Dans une paroisse animée d'un bon esprit, esprit de famille, il y a toujours progrès matériel. Chacun trouve un appui chez son voisin ; avec cet esprit d'entente, chaque métier, chaque profession est encouragé et soutenu par l'assistance de confrères dévoués et